



CAPD du 15 décembre 2016

Déclaration intersyndicale

Elèves sans hébergement durable

Scolarisation des jeunes migrants

Beaucoup d'enseignants se trouvent confrontés à l'absence d'hébergement de certains de leurs élèves et de leur famille sans papiers ou à la menace d'interruption de cet hébergement. Ils se sentent bien démunis devant ces situations entravant le droit de ces enfants.

Nous vous demandons d'intervenir auprès des services de l'Etat afin que Le droit au logement mentionné dans la Convention internationale des droits de l'enfant, ratifiée par la France en 1990, soit respectée.

La Convention internationale des droits de l'enfant stipule également le droit à l'éducation gratuite. Une demande de création d'un dispositif permettant de scolariser les Mineurs isolés, au nombre de 14, a été formulée auprès de Madame le Recteur.

Nos organisations syndicales, attachées à ce que tous les jeunes mineurs puissent bénéficier d'une formation au sein du service public d'éducation, sollicitent de votre part tout le soutien nécessaire à la réalisation de ce projet et de porter la mise en place d'un moyen spécifique.